

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT BROCANTE 2026

Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour exercer une activité de Brocante

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a déjà fait une demande.

Publié le	18/12/25
Date limite de remise des propositions	Lundi 29 décembre 2025 à 16h00. Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté</u> .
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation du domaine public pour une activité de brocante le deuxième et dernier dimanche de chaque mois, avec obligation d'organiser au minimum 1 manifestation par mois . Toute autre demande d'activités ne sera pas acceptée.
Lieu	Esplanade du front de mer de Saint-Paul
Caractéristiques essentielles	Esplanade du front de mer de Saint Paul (entre le bar Dabreton et le bar du Quai Gilbert).
Type d'autorisation délivrée durée	L'autorisation prendra la forme d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public à compter de 15 janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2026. Sans possibilité de reconduction.
Redevance minimale	520€ pour chaque évènement.
Conditions générales d'attribution	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pièces du candidat: K'bis de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur, - Descriptif de l'activité envisagée - Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité - Visuels / intégration dans le site de l'activité - Proposition de redevance domaniale

MAIRIE DE SAINT-PAUL

Place du Général de Gaulle, CS 51015 - 97864 SAINT-PAUL CEDEX

0262 45 43 45 – Fax : 0262 34 48 49 • mairie@saintpaul.fr www.mairie-saintpaul.re

	<p>Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valeur technique : (<i>prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation</i>) 40 % - Qualité du projet : <i>qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel</i> : 30% - Proposition financière du candidat : 30 %
Mode d'envoi des candidatures	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention « PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE « BROCANTE » contre récépissé ou envoyé par pli postal, à :</p> <p style="text-align: center;">Commune de Saint Paul <i>Direction Valorisation Économique et Touristique</i> <i>Service Évènementiels Économiques et Marchés</i> Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</p>
Service à contacter pour tous renseignements	<p style="text-align: center;">Commune de Saint Paul <i>Direction de la Valorisation Économique et Touristique</i> <i>Service Évènementiels Économiques et Marchés</i> Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex Tél : 0262 45 90 69 E-MAIL : maire@mairie-saintpaul.fr</p>

MAIRIE DE SAINT-PAUL

Place du Général de Gaulle, CS 51015 - 97864 SAINT-PAUL CEDEX